

UTB Chalon sur Saône

Exposé de Michel Le Pillouer : L'immigration selon saint Thomas d'Aquin.

I . L'enseignement de l'Écriture Sainte :

C'est en se basant essentiellement sur l'Écriture Sainte, la Bible, que Thomas d'Aquin établit clairement les limites de l'hospitalité due aux étrangers (Somme théologique I, II²q 105 art 3. P 710-711 aux éditions du Cerf à Paris), sans oublier pourtant la prudence aristotélicienne.

A. Paix et Guerre.

Notre philosophe rappelle que les rapports avec les étrangers ne sont pas égaux, puisque certaines relations sont pacifiques et d'autres belliqueuses : "Avec les étrangers le peuple peut entretenir deux sortes de rapports : dans la paix ou dans la guerre". De ce fait, chaque nation a le droit de décider quel type d'immigration peut être considéré comme pacifique et donc bénéfique pour le bien commun. Précisons ce concept : le bien commun cherche à promouvoir un équilibre social entre les diverses composantes du pays afin de jouer chacune leur rôle et de vivre en paix ; dans la pensée 299 de Pascal, ce dernier montre que la guerre civile est la pire des choses qui puisse arriver à un peuple ; ce concept de bien commun s'oppose de toute évidence à la lutte des classes, mise en avant par Marx et Engels dans le Manifeste du Parti communiste et cela afin que la classe exploitée élimine la classe dominante.

Ainsi, c'est à chaque nation de décider, pour St Thomas, quel type d'immigration peut être rejeté comme hostile et donc nuisible au bien commun et quel type peut être accepté ; pour prendre un exemple contemporain, au vu du taux de natalité et de chômage, on comprend que l'Allemagne puisse accepter un nombre beaucoup plus grand de migrants que la France.

Bien entendu, le bien d'une partie du peuple peut être différent de celui d'une autre catégorie du même peuple ; par exemple, les patrons pourraient préférer utiliser des migrants qu'ils paieront moins que leurs propres concitoyens chômeurs ; on a même vu des migrants exploités comme de quasi esclaves dans des fabriques clandestines ; tout ceci n'est pas bon pour le bien commun et on comprend les limitations de l'immigration ; ces dernières sont au contraire contestées et par les mafias qui profitent des migrants - quand elles ne les suppriment pas - et par certaines ONG à préoccupations électoralistes.

B. Deux sortes d'immigration pacifique :

Thomas explique ensuite deux sortes d'immigrations pacifiques : « Tout d'abord quand les étrangers en voyage traversaient le pays ou venaient s'y installer », par exemple comme commerçants ; mais c'était seulement pour y séjourner pendant une certaine période avant de retourner dans leur pays. Dans ce cas, le docteur catholique affirme que les étrangers doivent être traités avec courtoisie, respect et charité. Le pays qui accueille a donc des devoirs envers eux, la loi doit les protéger ; par exemple, celle-ci doit empêcher les vols qui risqueraient

d'ailleurs de décourager ces visiteurs étrangers. A leur tour, ceux-ci doivent respecter les lois du pays où ils séjournent ainsi que leurs coutumes ; pensons au fameux adage : « A Rome, on s'habille comme les Romains ». En Iran, en Arabie, les femmes occidentales doivent se voiler, ce qui, au contraire, ne devrait pas être le cas en France.

Saint Thomas note qu'à part deux exceptions ce genre d'immigration n'a pas posé de problèmes graves, au contraire, du point de vue économique, tout le monde en tirait bénéfice, comme d'ailleurs de nos jours. Dans les deux cas, les prescriptions de l'Exode ont un caractère d'humanité : « Tu ne brimeras pas l'hôte étranger » (22, 21) ou (23, 9).

C. Le troisième cas :

Mais il y a un troisième cas, celui d'étrangers désirant être reçus, en pleine communauté de vie et de culte avec le peuple : à leur endroit, Thomas d'Aquin fait remarquer qu'on observait certaines formalités, ce qui faisait que leur admission en tant que citoyens n'était pas immédiate. Selon Aristote, son maître en philosophie, c'était une règle chez certaines nations de réserver la qualité de citoyens à ceux dont l'aïeul, voire le trisaïeul, avait résidé dans la cité, donc pas de droit automatique du sol, comme en Allemagne, contrairement à la France. Et Saint Thomas mentionne que ceux qui veulent s'installer définitivement dans le pays d'accueil doivent remplir une première condition : la volonté de s'intégrer parfaitement dans la vie et la culture du pays hôte ; c'est donc le refus du communautarisme, surtout quand les migrants ont une culture par trop différente de celle du pays d'accueil (comme pour l'Europe, la polygamie, les mariages forcés de mineures et les pratiques d'excision des petites filles), enfin si l'histoire révélait ou non des animosités entre peuples. « Certaines nations, plus ou moins liées avec les Juifs, comme les Egyptiens au milieu desquels ils étaient nés et avaient grandi, les descendants d'Esaü, frère aîné de Jacob, étaient accueillis dès la troisième génération dans la communauté du peuple » D'autres, au contraire, qui avaient montré de l'hostilité pour les Juifs, comme les descendants d'Ammon et de Moab n'y étaient jamais admis. Thomas avait bien assimilé toute la prudence aristotélicienne.

D. Les exceptions :

Toutefois les règles ne doivent pas être rigides et comportent des exceptions. « Toutefois, par dispense individuelle, un particulier pouvait, à raison de quelques hauts faits, être agrégé au sein du peuple (cf Judith 14,6), comme par exemple le chef des Ammonites, Achior, lui et toute sa postérité furent incorporés au peuple d'Israël ; il en fut de même pour une moabite de grande vertu, Ruth. On ne peut que penser au jeune Tunisien qui avait sauvé plusieurs enfants du feu et qui fut intégré comme Français grâce à son valeureux courage.

Conclusion :

Pour Saint Thomas l'immigration doit toujours viser l'intégration et non la désintégration ou la ségrégation, c'est-à-dire la création de communautés en conflit avec le pays ; elle doit viser aussi le bien commun, autant celui des migrants que de ceux qui accueillent - en particulier dans une période de graves crises économiques, cela s'applique, en particulier, pour la France au vu de sa dette abyssale (2.300 milliards d'€). N'oublions pas ce qui se passe pour la Grèce : plus aucune autonomie. C'est finalement ce qu'a reconnu le pape argentin actuel à son retour de Suède, le 1^{er} nov 2016. Lui qui était un partisan inconditionnel de l'accueil des migrants a finalement reconnu la

nécessité de l'intégration et par là-même des limites à cette migration. Avec un peu plus de bon sens et de prudence aristotélicienne, le dalaï-lama (cf Le Figaro du 31.05.2016) juge qu'il y a trop de réfugiés en Europe, comme l'ancien primat de l'Église anglicane Georges Carey. Il est vrai qu'en Argentine, il y a à peine 1% de Musulmans dans toute la population. Bref si la Charité est le premier devoir des Chrétiens, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi ; cette charité ne peut être irrationnelle et conduire à la guerre civile (cf le Kosovo). Notre démographe Hervé le Bras, pourtant favorable aux migrations, reconnaît d'ailleurs que ce sont les plus riches et non les plus pauvres qui partent de chez eux.

II . Les dénis de notre époque :

Comment se fait-il qu'il y ait des difficultés majeures avec les migrants actuels et certains enfants musulmans de la troisième génération qui, au lieu de s'être intégrés comme l'ont fait les migrants italiens, espagnols, portugais, polonais, indochinois, ont, non seulement rejoint notre ennemi déclaré, l'état islamique (Daech) mais ont fomenté et planifient toujours des attentats sanglants dans leur pays d'accueil, la France ?

Certains réfutent cette vision en la taxant de racisme et d'islamophobie, voire d'antisémitisme ; je signale que "phobie", en grec, veut dire crainte et non haine ; ce sont des enfants juifs qui ont été abattus dans leur école ; quant au racisme, nous apprenons jadis que les populations d'Afrique du Nord appartenaient à la race blanche, il ne peut alors s'agir de racisme. En fait, c'est le même déni qui, jadis, occultait les crimes des régimes communistes (cf le livre noir du communisme, 80 millions de morts) ; on refusait de reconnaître les crimes de Staline , de Mao et tutti quanti.

A. Le déni des faits :

ou - ce qui revient au même - leur extrême réduction.

Est-ce satisfaisant que non seulement des policiers soient agressés dans les quartiers perdus de la République, mais aussi les pompiers et même les médecins ? (Dans le X^e, les femmes ne peuvent circuler. Julien Dray) L'immigration proportionnelle a toujours été un facteur sain et fortifiant pour la société française en particulier, y apportant de nouveaux styles de vie et de nouveaux talents. Mais lorsqu'elle devient démesurée et incontrôlée, mettant en danger les fondements de la société et de l'État, elle devient préjudiciable au bien commun des personnes de souche comme d'anciens immigrants intégrés. Rappelons-nous les problèmes liés à la minute de silence, à l'école, après les attentats.

B. Le déni des différences religieuses et culturelles :

Voyons ce qui me semble une difficulté extrême, la condition de la femme musulmane.

Sourate II, verset 228 : alors que la traduction allemande nous dit que les femmes sont les égales des hommes, la traduction française (de Garnier-Flammarion) nous dit que les maris sont supérieurs à leurs femmes. La raison est donnée dans le verset 193 de la sourate III : les femmes sont issues des hommes, c'est une référence à l'un des deux récits de la Bible hébraïque.

La polygamie est établie dans le verset 3 de la sourate IV (les femmes) ; les versets 12 et 175 établissent que le fils mâle a la portion de deux filles pour l'héritage, nouvelle justification de la supériorité des hommes sur les femmes du verset 38, justifiant aussi de battre ces dernières si elles désobéissent à leur mari. Déni des racines chrétiennes de la France et de l'Europe.

C . Le déni de l'impossibilité du changement :

Dans un ouvrage passionnant, Abdennour Bidar (né le 13 janvier 1971 à Clermont-Ferrand, philosophe, essayiste et haut fonctionnaire français. Il est connu pour sa théorie de la modernité en Islam) entre autres, affirme, lui, la possibilité du changement, bref d'un siècle des lumières pour l'Islam ; on souhaiterait qu'il ait raison ; il parle de nouveaux textes mais il n'en cite aucun. On peut interpréter l'ancien et le nouveau testament parce qu'ils ont été écrits par des hommes, même s'ils l'ont fait sous l'inspiration divine ; au contraire, les versets du Coran, transmis à Mahomet par l'ange Gabriel, sont l'exacte reproduction du Coran qui se trouve au ciel. De plus, le triomphe de la religion musulmane s'est toujours fait, comme le notait déjà Montesquieu, par l'épée, par la violence (cf les Janissaires). Quant au Christianisme, les textes prêchent la non-violence et l'égalité hommes-femmes ; certes, il y eut les croisades et les guerres de religion. N'oublions pas que tant que les musulmans ont laissé les chrétiens aller en pèlerinage à Jérusalem, il n'y eut pas de difficultés majeures ; on oublie aussi l'appel au secours de l'Empire romain d'Orient à leurs frères chrétiens (cf- la mission Barkhane actuelle). Quant aux fameuses guerres de religion, elles avaient une cause au moins équivalente, la montée de l'absolutisme en Europe. Quant à la Turquie et au Maroc, c'est le retour à la tradition la plus rigoriste.

D. Le déni historique :

On oublie qu'à partir d'un certain seuil, une migration devient une invasion avec - à la clé - guerres, régression culturelle comme dans le bas moyen âge. Et si, finalement, l'intégration a pu avoir lieu c'est en grande partie grâce à la christianisation de ces peuples. Pour certaines autres peuplades, divisées entre elles, cela s'est terminé par une quasi extermination, les quelques survivants encore parqués au XXI^e siècle, les Indiens d'Amérique ; ils avaient, au début, bien accueilli les migrants européens.

Tout irait bien, à mon avis, en Europe et en particulier en France s'il n'y avait que d'un côté des extrémistes islamiques, heureusement assez peu nombreux et d'un autre côté, une majorité de musulmans visant l'intégration.

Mais où situer les frères musulmans et des personnes comme Tariq Ramadan ou le cheik Youssef al-Geradawi, voulant instaurer, par l'État, une cité qui soit institutionnellement musulmane ? également leur refus de la laïcité, de la liberté religieuse et la volonté d'imposer finalement la loi coranique (cf Turquie et même Maroc) ; Comment ne pourraient-ils pas voir que l'Occident jadis chrétien est devenu agnostique sinon athée ? Le Christianisme est la religion de la sortie de la religion, un musulman qui abandonne sa religion est possible de mort ; pas de réciprocité non plus, on construit des mosquées en Europe, il n'est plus possible de construire des églises en Algérie comme en Arabie saoudite.

Conclusion

Pousser l'amour de l'autre jusqu'au mépris des siens, en particulier nos chômeurs, n'est pas évangélique comme certains chrétiens et responsables ecclésiastiques voudraient nous le faire croire. La charité véritable, pour Saint Thomas, n'implique pas l'abandon des valeurs, de nos traditions, de notre existence nationale. Et ce d'autant que les prêcheurs d'un universalisme béat sont eux aussi motivés par des mobiles intéressés et peu altruistes : intérêts économiques, électoralistes, révolutionnaires voire haine de soi et de ses proches - en particulier du père.